



Communiqué de presse

RÉACTION DU CONSEIL CANADIEN DU PORC À UN PROJET DE LOI AGRICOLE DES ÉTATS-UNIS ET APPEL À L'ACTION

Pour diffusion immédiate

Le 2 mai 2002

(Ottawa) – Le Conseil canadien du porc (CCP) a ajouté sa voix aux manifestations grandissantes de mécontentement, tant aux États-Unis qu'à l'étranger, à propos de certains éléments du nouveau projet de loi agricole américaine.

Représentant les producteurs de porc du Canada, le CCP est tout particulièrement troublé par les dispositions en matière d'étiquetage du pays d'origine qui imposeront tout à fait inutilement, si elles deviennent obligatoires dans deux ans, des coûts de conformité importants à tous les fournisseurs de viande, d'origine américaine ou étrangère, aux magasins d'alimentation aux États-Unis et, probablement, aux consommateurs.

«Nous croyons qu'un étiquetage obligatoire du pays d'origine constituera une violation des engagements des États-Unis en vertu des accords de libéralisation, dont l'ALENA, à mettre sur un pied d'égalité les produits importés et intérieurs », a déclaré Edouard Asnong, président du Conseil canadien du porc. «Il s'agit d'un pas en arrière qui donne un triste exemple aux autres pays, dont beaucoup sont d'importants importateurs de viande et d'autres produits agricoles des États-Unis.»

Le CCP a communiqué avec le gouvernement fédéral canadien, l'enjoignant de travailler de concert avec les parties canadiennes concernées, dans le but d'examiner les moyens de faire face à ces mesures totalement injustifiées, notamment par l'intermédiaire de contestations en vertu de l'ALENA ou de l'OMC.

-30-

Personnes-ressources pour les médias :

M. Édouard Asnong
Président,
Conseil canadien du porc
(450) 248-2375

M^{me} Anita DeCoste
Communications,
Conseil canadien du porc
(613) 236-9239